

SANS PESTICIDE, TROIS ADHÉRENTS DE DEMAIN LA TERRE CERTIFIÉS, SIX EN COURS D'AUDIT

Demain la Terre porte deux nouveaux labels garantissant des usages raisonnés de pesticides depuis le Salon de l'agriculture 2019 : l'un prônant une obligation de résultats, l'autre une obligation de moyens. Alors qu'un troisième adhérent a validé ses audits, six autres pourraient suivre.

06-09-2019



Eloi Pailloux



La mention « cultivé sans **pesticide de synthèse** » gagne encore du terrain au sein de l'association Demain la Terre. Ce collectif annonce, le 3 septembre, que l'un de ses adhérents, Val de Sérigny lance la commercialisation de ses produits sous cette signature. Implantée en Haut-Poitou, cette entreprise propose des melons qui portent d'ores et déjà leur nouvelle étiquette, preuve du respect du cahier des charges **présenté lors du dernier Salon de l'agriculture**, validé suite à l'audit d'un organisme indépendant.

En mai, Demain la Terre présentait le premier adhérent qui adoptait ce cahier des charges, mais aussi celui qui ouvrait la voie à une autre mention : « sans résidu de pesticide détecté ». Les deux signatures suivent la tendance actuelle de produire en raisonnant toujours plus l'usage des phytosanitaires, l'une portant une obligation de résultat, l'autre une obligation de moyens. Six autres entreprises impliquées dans la charte Demain la Terre sont en cours d'audit sur les deux nouveaux critères, précise l'association.